

PROTOCOLE SANITAIRE
ESCRIME SALLE D'ARMES JEAN BART
SALLE GASPARD MALO DUNKERQUE

Mise à jour 17 Août 2021

Ce protocole sanitaire est élaboré en tenant compte des différentes directives gouvernementales, fédérales et municipales. Il sera régulièrement mis à jour en fonction des différentes directives liées à l'évolution de la situation sanitaire en France. Ce protocole vient compléter le règlement intérieur de la salle d'armes Jean Bart. En cas de non-respect, le club appliquera les règles prévues dans le règlement intérieur.

Les activités proposées :

Les activités sportives liées à la pratique de l'escrime sont classées dans les sports d'opposition et non de combat et peuvent donc reprendre en respectant les consignes décrites dans ce document.

Les consignes sanitaires énumérées ci-après dans le protocole prévalent tant pour le pratiquant que pour l(es)enseignant(s), le(s) bénévole(s) et les accompagnants.

Les mesures sanitaires s'imposant aux pratiquants et leurs accompagnants

Mise en place de mesures sanitaires à l'accueil de la salle

- ✓ Pass sanitaire obligatoire pour toute personne souhaitant accéder à la salle et/ou aux activités :
 - Dès la reprise des activités pour les personnes de + 18 ans
 - Dès le 1^{er} octobre 2021 pour les mineurs de + 12 ans

Celui-ci sera vérifié à chaque séance.

Il s'agit soit

- D'un schéma vaccinal complet
- D'un test PCR ou antigénique négatif de moins de 72h
- D'un certificat de rétablissement de la COVID-19

- ✓ Un registre de présence au club et de contrôle du pass est mis en place avec au minimum les données suivantes : nom, prénom ainsi que date et heure d'arrivée sur les lieux de l'entraînement.
- ✓ Port du masque obligatoire pour tous dès 6 ans (fourni par les responsables légaux) dès l'entrée dans le hall d'accueil pendant toute la durée de l'entraînement **lorsque le masque d'escrime n'est pas porté.**
- ✓ Lavage des mains au gel hydroalcoolique obligatoire pour toute personne autorisée à entrer dans la salle (à disposition à l'accueil)
- ✓ Accès à la salle par le hall d'accueil et exclusivement réservé aux pratiquants. Les accompagnants ne sont plus autorisés à rester dans l'enceinte de la structure pendant la durée de l'activité. Seuls sont autorisés les tireurs, entraîneurs, dirigeants et représentants officiels
- ✓ Les vestiaires collectifs sont réouverts dans le respect des règles de distance physique et les gestes barrières.
- ✓ Obligation de mettre des baskets propres avant d'accéder à l'aire de jeux.

Protocole de désinfection et aération des locaux

Les produits de désinfection utilisés par le club respectent les normes recommandées par le Ministère de la Santé.

- ✓ Nettoyage et désinfection des installations sportives effectués une fois par jour par les services de la ville de Dunkerque
- ✓ Points de contacts (poignées de portes, interrupteurs) désinfectés par le club
- ✓ Manipulation du matériel pédagogique par les encadrants et désinfecté entre chaque séance. Dans le cas où le matériel devrait être manipulé par les pratiquants, ces derniers devront se laver les mains avant et après manipulation.
- ✓ L'aération des locaux est la plus fréquente possible et dure au moins 15 minutes à chaque fois. Les salles d'activités ainsi que tous les autres locaux occupés pendant l'entraînement sont aérés avant l'arrivée des escrimeurs, entre les groupes, pendant chaque temps de pause ou temps libre.
- ✓ Des poubelles dédiées sont mises à disposition des pratiquants et encadrants pour y jeter les masques et mouchoirs en papier

Préconisations spécifiques à la Salle d'Armes Jean Bart

- ✓ Se munir d'un sac contenant un gourde (ou bouteille d'eau) serviette pour s'essuyer le visage avant de remettre la masque anti-projection, mouchoirs en papier...
- ✓ Aucun prêt de tenue pendant la séance, même en cas d'oubli : les pratiquants viendront avec leur propre matériel : soit personnel, soit celui qui lui sera

attribué par le club en début de saison. Les armes seront systématiquement désinfectées avant et après chaque séance.

- ✓ Accès au local technique est réservé aux encadrants et membres du bureau, strictement interdit à toute personne non autorisée. Il en est de même pour l'accès au bureau.

Pendant la séance

- ✓ **Distance de deux mètres** entre les pratiquants pendant les échauffements et les fondamentaux. Les pratiquants seront amenés à se laver les mains après ces séances surtout si des accessoires ont été utilisés.
- ✓ Assauts autorisés mais interdiction des flèches et corps à corps. La traditionnelle poignée de main à la fin de l'assaut est supprimée et remplacée par un salut aux armes.
- ✓ Périodes de repos obéissant aux règles sanitaires à savoir port du masque, respect de son emplacement, distance physique de 2 m obligatoire sans mélange, ni échange de gants, masque d'escrime, armes, gourdes... Si des chaises sont à disposition des pratiquants, elles seront personnelles au pratiquant jusqu'à la fin de la séance et seront disposées à distance de deux mètres les unes des autres.
- ✓ L'utilisation de matériel partagé par un même groupe d'élèves est possible lorsqu'une désinfection est assurée entre chaque groupe

A la fin de la séance

- ✓ En fin de séance, les pratiquants se rendent au vestiaire où ils ont laissé leurs affaires avant de démarrer la séance tout en respectant les règles de distance physique et les gestes barrières.
- ✓ le pratiquant mineur attend que le responsable désigné par le club à l'entrée l'autorise à rejoindre son accompagnant.
- ✓ La sortie se fait par la sortie désignée par l'encadrant.

Toute personne présentant des signes évocateurs de maladie (toux, fièvre, maux de tête..) est invitée à ne pas présenter au club. Si l'encadrant détecte qu'un pratiquant ne se sent pas bien pendant la séance (toux, fièvre, difficulté respiratoire..), ce dernier sera isolé dans le bureau et une personne responsable sera appelée pour venir chercher immédiatement le pratiquant. Le club peut en cas de doute prendre la température du pratiquant grâce à un thermomètre frontal.

Les enseignants du club sont responsables du strict respect de ce protocole sanitaire et sont autorisés à prendre des mesures en cas de non-respect du protocole (ex accès refusé à la structure en cas de non port du masque)

Nom du référent COVID de la salle d'armes Jean Bart : Monsieur Samuel LOONIS

Contact : sajbdk59covid@gmail.com

Les mesures sanitaires s'imposant à l'enseignant et aux bénévoles de l'association sportive.

Ces mesures ont pour objet de protéger tant les pratiquants que l'ensemble des acteurs du club : les enseignants, les dirigeants, les bénévoles impliqués.

Leur hygiène individuelle

- Se laver les mains à l'entrée avec du gel hydro alcoolique
- Poser ses chaussures à l'espace indiqué et chausser d'autres chaussures propres.
- L'encadrant se rend à son espace personnel pour habillage/déshabillage
- Porter son masque en permanence

La propreté et l'asepsie des lieux de pratique et du matériel pédagogique

- S'assurer que le nettoyage/désinfection du matériel pédagogique utilisé par les pratiquants ait été réalisé avant et après chacune des séances
- l'asepsie et la propreté des locaux relèvent du protocole sanitaire de la Ville.
- Le nettoyage des poignées de porte seront effectués par le club entre chaque séance.

La gestion de la circulation du pratiquant depuis son entrée dans la salle jusqu'à sa sortie

- Matérialisation du parcours de circulation organisé dans la salle.
- Les plans de circulation tiendront compte de la configuration de la salle mais devront garantir le respect de la distance de sécurité sanitaire.

Dispositif sanitaire de désinfection

Composition des Kits de nettoyage (non exhaustif)

- Produits désinfectants recommandés par la FFE
- Papier et chiffons de nettoyage à usage unique
- Seaux pour nettoyage
- Gants jetables
- Masques homologués
- poubelles

Fréquences de nettoyage

Le nettoyage des communs relève du protocole sanitaire de la Ville, propriétaire des locaux.

La désinfection des points de contact (ex : poignée de porte) sera effectuée par le club (enseignants et/ou bénévoles) à l'aide d'un produit recommandé par la FFE entre chaque séance.

Le nettoyage du matériel pédagogique sera effectué par les encadrants à l'aide d'un produit recommandé par la FFE entre et avant chaque séance.